

Avis de constitution

SOCIETE « ALLIANCE DES TERROIRS »

Siège Abidjan yopougon ananeraie, Lot 1412, Ilot 60

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 06/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALLIANCE DES TERROIRS »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

-Importation et Exportation de vins et produits électroniques

-L'achat, la vente, l'échange, la location ou la sous location de biens immobiliers

-Import-Export et distribution de tous types de biens et produits

-Toutes les prestations de services dans le cadre de l'objet social

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité

de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et

immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en

faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan yopougon ananeraie, Lot 1412, Ilot 60

Dirigeant(s) M N'GORAN ANGE-FELIX KOUASSI (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2025-B13-02249 du 06/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe n°14155/GTCA/RC/2025 du 06/03/2025

